

Madame, Monsieur,

### **Gratuité des transports scolaires Néva et Nomad pour les enfants de GTM !**

La Communauté de communes Granville Terre et Mer a le plaisir de vous annoncer, **la gratuité des transports scolaires pour tous les enfants domiciliés sur le territoire Granville Terre et Mer.**

Dans le cadre de sa politique mobilités, cette action traduit une volonté forte de ses élus : garantir une équité de traitement à tous ses enfants.

Cette mesure représente un coût important pour la Communauté de communes, avec près de 240 000 € à financer chaque année, pour l'ensemble des 32 communes.

À compter de la prochaine rentrée, les transports scolaires Nomad et Neva seront donc gratuits pour tous les élèves de Granville Terre et Mer.

-----

**Attention : La carte scolaire est obligatoire dans le cas où votre enfant a vocation à utiliser les transports dédiés aux scolaires ! Elle doit être présentée au conducteur à bord.**

Sur les réseaux Neva et Nomad dédiés au transport scolaire, même gratuite, une carte de transport scolaire nominative reste obligatoire pour chaque élève résidant sur le territoire.

Elle n'est cependant à solliciter que si l'enfant est amené à réellement utiliser ces transports scolaires.

### **Comment faire pour obtenir une carte de transport scolaire ?**

#### **1. Pour les voyageurs des lignes Néva**

##### **a) Connectez-vous à [www.granville-terre-mer.fr/deplacements.html](http://www.granville-terre-mer.fr/deplacements.html)**

- Onglet « se déplacer » transports scolaires
- Remplissez votre formulaire de demande de carte scolaire **du 11 juillet au 26 Août 2022.**
  - Les documents à fournir sont :
    - **Photo identité**
    - **Justificatif de domicile**
- A réception de votre dossier complet, la carte de transport scolaire NEVA de votre enfant, vous sera envoyée par courrier postal.

##### **b) Rendez-vous à la permanence du service Mobilités NEVA à l'Agora, quartier St Nicolas à Granville :**

- Début d'été : du lundi 27 Juin au vendredi 8 Juillet 2022
- Fin d'été : du lundi 22 Aout au vendredi 2 Septembre 2022
- Aux horaires suivants : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
  - Les documents à fournir sont :
    - **Photo identité**
    - **Justificatif de domicile**
- La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera remise immédiatement.

## 2. Pour les voyageurs des lignes NOMAD

**Connectez-vous au site [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr) du 14 juin au 31 juillet 2022.**

- Le portail d'inscription est ouvert du 14 juin au 31 juillet 2022. Au-delà de cette date une pénalité de 20 € vous sera facturée.
- Pour inscrire votre enfant pour la rentrée 2022-2023 :

- a) Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les.**
- b) Vous avez déjà un compte transport, utilisez-le afin de renouveler l'inscription et d'ajouter une demande.**

**L'aide de la communauté de communes de Granville Terre et Mer**, est intégrée dans la plateforme d'inscription, et **automatiquement déduite du montant de votre facture.**

La carte de transport papier sera envoyée à votre domicile à compter de la mi-août.

Les élèves déjà détenteurs d'une carte billettique Atoumod (valable 7 ans) doivent la conserver. Une fois l'inscription validée et payée, l'abonnement sera chargé à distance par la Région. Toutefois, sa mise à jour devra être effectuée par votre enfant lors de sa première montée à bord du car (en laissant la carte 5 secondes sur le valideur).

Le service NOMAD Car reste joignable par téléphone au 02 22 55 00 10 (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30) ou par mail sur [nomad-car@normandie.fr](mailto:nomad-car@normandie.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.